

Formation en alternance par Unités Capitalisables

BP JEPS SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITÉS de la FORME » option « cours collectifs » et option « haltérophilie, musculation »

La formation

Taux d'insertion professionnelle des diplômés :
84,62 % (session 2022/2023)

Lieu :
CREPS de Strasbourg

Dates :
1^{er} septembre 2025 au 9 juillet 2026
(2,5 à 3 jours par semaine)

Volume horaire :
714 heures en centre et 500 heures en structure
Formation en alternance

Horaires de la formation :
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

Effectif : 20 places

Frais d'inscription : 30,00 €
Frais pédagogiques : 7 497,00 €

Financement :
Entretiens individuels au CREPS sur rendez-vous :
demande de rendez-vous auprès du secrétariat

Références réglementaires :
RNCP : 37106
CARIF : GE1707585

Les conditions d'inscription
Frais d'inscription TEP et/ou Sélection
complémentaire : 70,00 €

Candidats PARCOURSUP

TEP : 24 avril 2025

Sélection : 25 avril 2025

Date de clôture : 02 avril 2025

Autres candidats

TEP 1 : 24 avril 2025

Date de clôture : 23 mars 2025

TEP 2 : 23 mai 2025

Date de clôture : 27 avril 2025

Sélection complémentaire Autres candidats :
5 et 6 juin 2025

Date de clôture : 27 avril 2025

Inscription en ligne sur le site du CREPS

<https://www.creps-strasbourg.fr/#forme-et-force>

Les informations

Réunions d'information au CREPS
Mercredi 5 mars 2025 à 17h45 en présentiel
Mardi 18 mars 2025 à 18h00 en visioconférence

Pour les futurs apprentis : (moins de 30 ans)
Contact et renseignements : CFA FORM'AS
4, allée du Sommerhof - 67200 Strasbourg
Tél : 03 88 28 00 05

Le métier

Le champ d'intervention de l'éducateur sportif des "Activités de la Forme" est la préparation, l'entretien physique individuel ou collectif. Il possède des compétences pour conduire selon les options du diplôme l'animation de cours collectifs, d'activités cardio-vasculaires ou de renforcement et d'étirements musculaires ainsi que l'encadrement des activités d'haltérophilie, de musculation, de cardio-training, de cross-training. Son activité professionnelle s'exerce dans les salles ou clubs de forme, les associations

Objectifs

La formation vise l'acquisition des compétences et les savoir-faire du métier :

- encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme
- mobiliser les techniques de l'option HM et CC pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

Contenus

- Module de formation relatif à la conception et la mise en œuvre de cycles d'animation ou d'apprentissage
- Module de formation relatif à la conception et la mise en œuvre d'un projet d'animation
- Module de formation relatif aux connaissances techniques : cours collectifs, activités cardio-training, musculation, cross training
- Stage en situation professionnelle

Moyens et méthodes pédagogiques

- Séances de formation en salle, études de cas concrets, mises en situation pratique et pédagogique, travaux dirigés, contenus de la formation disponibles sur la Dropbox du cursus
- Moyens techniques : salles de formation du CREPS et installations sportives internes et externes
- Encadrement : personnels techniques et pédagogiques du CREPS, intervenants extérieurs brevetés d'Etat

Modalités d'évaluation : Epreuves certificatives

- Soutenance d'un rapport portant sur un projet d'animation
- Séances d'animation dans chacune des options, suivies d'un entretien
- Epreuves de performance technique dans chacune des options

Public concerné

Tout public âgé de 18 ans minimum ayant une expérience dans le domaine des activités de la forme (**pratique personnelle** et/ou encadrement)

Les candidats ont le choix de s'inscrire, soit sur les deux options, soit uniquement sur l'option «haltérophilie, musculation»

Prérequis

- Être titulaire du PSC1 ou équivalent
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités de la forme
- Répondre à l'obligation d'honorabilité
- **Satisfaire au test d'exigence préalable (TEP)** : épreuve du Luc Léger, épreuves de musculation et de cours collectifs
- Être dans une structure proposant des activités dans l'option ou les options choisie(s) et ayant un tuteur diplômé s'engageant à assurer la formation en situation professionnelle

Organisateur

CREPS de Strasbourg - Département Formation
4, allée du Sommerhof - CS 65007 - 67035 Strasbourg Cedex 02
Tél : 03 88 10 47 70 - Courriel : dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr
www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr

Responsable de la formation

Dominique FRANÇOIS, coordinatrice au CREPS de Strasbourg